



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 030-213000276-20230207-2023_02_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre, DESTRUEL Benjamin.

Absents : FREVILLE Franck, HAUTION Jean-Michel,

Procurations : de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. HAUTION à M. ROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 20

Nombre de procurations : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2023_02_02 : Autorisation à donner au Maire pour signer avec le SMEG une convention pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

M. le Maire indique que dans le cadre des travaux de rénovations énergétiques prévus au foyer et à la Mairie, la commune a la possibilité de bénéficier d'une aide financière dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Pour être accompagné dans cette démarche, il propose de faire appel au SMEG.

Il convient donc de signer une convention avec ce syndicat sachant que sa rémunération représentera 15 % de la vente des CEE de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-17,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, et plus particulièrement son article 15,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret 2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie

Vu le projet de convention d'habilitation établi par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG),

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (22 voix pour)

Approuve le projet de convention entre le SMEG et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

Autorise ainsi le transfert au SMEG des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,

Autorise le Maire à signer ladite convention d'habilitation avec le SMEG

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.

Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de BAGARD - Gard'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry BAZALGETTE'. The signature is written in a cursive style and extends across the width of the stamp.